



**INSCRIPTION A L'EXAMEN CAPACITAIRE**  
**THEORIE REGIONALE CTR Bretagne & Pays de la Loire**  
**du 08 AVRIL 2006**  
(début des épreuves 8H30)

Nom:..... Prénom : .....

Adresse : .....

C. Postal:..... Ville:.....Téléphone.....

Email : .....

N° du Club:.....Nom du Club:.....N°Lic2006.....

Date Naissance..... Lieu naiss & Dpt:.....

Centre d'examen souhaité :                      Choix N° 1.....

(les 3 choix doivent être **exprimés**) Choix N° 2.....

Choix N° 3.....

Pour mémoire, 3 centres sont prévus : CHATEAULIN (29), RENNES (35), CHOLET (49)

**Il vous sera demandé le jour de l'examen théorique de fournir votre attestation de réactions et intervention face à un accident de plongée ou équivalent et votre licence**

Les dossiers d'inscription (Fiche ci jointe, plus une enveloppe timbrée à votre adresse, plus chèque de **80 Euros** à l'ordre du **CIBPL-CTR**) devront être adressés **au plus tard le 15 Février 2006 (Délai de rigueur)** à :

FFESSM  
CTR BRETAGNE & PAYS DE LA LOIRE  
39 Rue de la Villeneuve  
56100 LORIENT

**Attention :** Pour des problèmes de logistique, le nombre des candidats peut-être **limité** dans chaque centre d'examen.

Les candidatures tardives peuvent donc, le cas échéant, soit être transférées vers un autre centre que celui exprimé en choix 1, soit refusées par manque de place . Par ailleurs, tout dossier incomplet ne sera pas accepté (Dossier complet signifie : fiche d'inscription, enveloppe timbrée à votre adresse et chèque de 80 Euros à l'ordre de CIBPL CTR)..

**Remarque :** La participation de 80 Euros se décompose comme suit :

40 Euros pour le centre d'examen théorique

40 Euros de caution qui seront remboursés après passage de la pratique

La caution vous sera remboursée après passage de la pratique, quel que soit le résultat des épreuves, en utilisant un coupon réponse qui vous sera fourni ultérieurement accompagné de l'enveloppe timbrée à votre adresse.

Le bénéfice de l'examen théorique n'est valable que pour la **CTR BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE**, et pour l'année 2006. Les calculatrices **programmables** sont interdites à l'examen.